

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 28 avril 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN 025-095/16/BM**

**■ Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture de  
Vaucluse pour l'année 2016**

**HN 025-28/04/16 BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale, vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture, au-delà de son caractère technique, constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement de la Métropole. Cependant, le territoire doit faire face à une raréfaction des terres agricoles et à une fragilisation de la profession.

La réponse à apporter à ces enjeux stratégiques nécessite une large mobilisation de l'ensemble des partenaires agricoles permettant de porter le programme d'actions concrètes, fixé par la Charte agricole du Pays d'Aix, déclinées en 7 objectifs :

Volet économique :

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

Volet territorial et environnemental :

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel

Signé le 28 Avril 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

## 6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

### Volet alimentation : en préparation

## 7. Alimentation, agroalimentaire et nutrition

La Chambre d'agriculture de Vaucluse constitue l'un des partenaires privilégiés de la Charte agricole et son expertise permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du territoire de Pertuis. Chaque année, elle sollicite l'aide financière de l'institution dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Afin de poursuivre la dynamique engagée en 2015, la CPA a approuvé une convention cadre pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre de Vaucluse.

Le Territoire du Pays d'Aix propose suite à cette convention cadre, une convention d'objectifs annuelle entre la Chambre d'agriculture de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui vise à mettre en commun les compétences de chacune au service d'actions agricoles porteuses pour le territoire.

La Convention d'objectifs, fournie en annexe, détaille les projets et les budgets correspondant pour l'année 2016 :

- Appui à la marque « Pomme de Terre de Pertuis » cette action engagée depuis 2008 consiste à assurer l'animation et le suivi de la relance de la production de la pomme de terre de Pertuis. Cette structuration implique la mise en œuvre d'un appui technique (expérimentation variétale), d'un appui administratif et en aval d'un appui sur les modes de commercialisation (enquête commercialisation).

Le budget 2016 de l'appui technique s'élève à 25 080,00 euros avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 8 778,00 euros.

- Collecte et recyclage des plastiques agricoles cette opération dont le lancement a été décidé en 2005 concerne l'environnement : il s'agit de mettre en place une filière pérenne de récupération et de recyclage des plastiques agricoles usagers. Cette action fait suite à la réflexion lancée en 2010, avec une convention entre ADIVALOR (en charge de la gestion des déchets agricoles), le GDA Sud Luberon et une entreprise de recyclage située à Pertuis.

Il est prévu pour l'année 2016 deux collectes pour un tonnage d'environ 50 tonnes de plastiques agricoles usagés. Le gisement concerne Pertuis et les communes du Val de Durance situées à proximité de Meyrargues et du Puy Sainte Réparate mais aussi Villelaure et La Tour d'Aigues (avec une participation de la Communauté Territoriale Sud Luberon).

Le budget 2016 de cette action s'élève à 7600,00 euros avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 3 040 euros.

- Développer la vente directe la Halle de producteurs « Terre de Provence » à Pertuis. Cette opération consiste à améliorer la commercialisation des produits locaux en développant la vente directe sur le Pays d'Aix avec l'organisation de la Halle « Terres de Provence » sur Pertuis. Cette 3<sup>e</sup> édition nécessite l'intervention d'un technicien pour : la mobilisation et la sélection des agriculteurs locaux, la logistique, le contrôle des prix, le suivi des animations.

Informations pratiques :

- ouverture du 7 juin 2016 au 27 octobre 2016, 2 soirs par semaine le mardi et le jeudi de 17h00 à 19h00 (celle de Plan de campagne ouvre 3 soirs par semaine, les lundis, mercredis et vendredis).
- Elle est réservée aux agriculteurs vendant les produits de leur exploitation, en ½ gros
- elle est réservée à la vente aux particuliers
- lieu : entrée de ville sur un terrain communal Pertuisien (quartier le farigoulier).
- Nombre de visiteurs 15 300 (comptage manuel en 2015, par les techniciens de la Chambre d'agriculture).

Cette Halle permet de répondre à la demande croissante de producteurs, de plus en plus nombreux à souhaiter utiliser les modes de ventes en circuits courts.

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

Elle permet aux consommateurs du nord du territoire de la Métropole de profiter de ce mode de commercialisation des produits du terroir.

Le budget 2016 de l'action s'élève à 49 400 euros avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 19 760,00 euros.

- Mise en place et pilotage d'un Espace-Test Agricole (couveuse/pépinière) sur la commune de Pertuis. La Chambre d'agriculture de Vaucluse propose d'accompagner la Métropole sur la recherche et la sélection de nouveaux candidats à l'espace test ainsi que sur l'accompagnement technico-économique des couvés en activité.

1. Lancement d'appels à candidatures, recherche de candidats, sélection de candidats
2. Lancement de l'activité des couvés et accompagnement du démarrage de leur activité
3. Accompagnement technico-économique des couvés
4. Hébergement juridique
5. Mise à la disposition d'un conseiller de la Chambre d'agriculture en charge du projet

Le budget 2016 de l'action s'élève à 30 704,00 euros avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 24 563,20 euros.

Afin de réaliser les actions précitées, évaluées à 112 784 euros la convention prévoit donc le versement d'un montant total de 56 141,20 euros à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse dont la répartition est la suivante :

Tableau récapitulatif des actions et subventions Métropole

ACTIONS		MONTANTS
1	SOUTIEN A LA MARQUE « POMME DE TERRE DE PERTUIS »	8 778 euros
2	REFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES	3 040 euros
3	HALLE DE PRODUCTEURS « TERRES DE PROVENCE » PERTUIS	19 760 euros
4	COUVEUSE D'ENTREPRISE AGRICOLE	24 563,20 euros
TOTAL		56 141,20 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2004\_A326 du Conseil communautaire de la CPA, du 17 décembre 2004, approuvant la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2015\_B632 du Bureau communautaire de la CPA, du 26 novembre 2015, portant approbation d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse ;

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence .

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 56 141,20 euros à la Chambre d'agriculture de Vaucluse pour l'année 2016 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement, sous réserve de l'adoption du budget.

**Article 2 :**

Sont approuvés les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole et la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

**Article 3 :**

Ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne 6312 65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence  
Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN